

SEANCE DU 20 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 13 mai 2022, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires - Adjointes,
Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT Franck – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, M. NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine, M. MURE Julien a donné pouvoir à M. BATAILLARD Kévin, Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David.

Arrivés en cours de séance : M. CHEVRET Pascal arrivé à la quatrième question, Mme PONCET Florence arrivée à la troisième question.

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2022
- 3/ Convention de travaux avec occupation précaire entre la société APRR et la Commune de REPLONGES
- 4/ Conventions de mise en accessibilité de plusieurs arrêts de cars et avenant, entre le Conseil Départemental de l'Ain et la Commune de REPLONGES
- 5/ Compte rendu des commissions communales
- 6/ Demande de subvention au titre des Amendes de Police auprès du Conseil Départemental : Travaux Rue de la Gabrielle
- 7/ Demande de subvention au titre de la DETR auprès de l'Etat : Préau école
- 8/ Demande de subvention au titre de la DETR auprès de l'Etat : Fermetures de la Mairie
- 9/ Demande de subvention au titre de la transition écologique auprès du Conseil Départemental : Fermetures de la Mairie
- 10/ Demande de subvention au titre du patrimoine historique bâti auprès du Conseil Départemental : Eclairage Chapelle de la Madeleine

- 11/ Locations au 166, 182 et 204 Route de Pont de Veyle : Modifications des charges locatives
- 12/ Lotissement les Platanes : Rétrocession de voirie
- 13/ Lotissement Impasse des Capucines : Rétrocession de voirie
- 14/ Recrutement d'agents contractuels pour besoin saisonnier
- 15/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 16/ Informations diverses
 - Tirage au sort des jurés d'assises
 - Rapport 2021 de la bibliothèque municipale
 - Communauté de Communes Bresse et Saône
 - Projet panneaux photovoltaïques
 - Remerciements
 - Elections législatives
 - Date des prochaines réunions

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

- Madame FONTIMPE Catherine, conseillère municipale à Monsieur RETY Jean-Pierre,
- Monsieur NILLON Christophe, conseiller municipal à Madame PACCAUD Christine,
- Monsieur MURE Julien, conseiller municipal à Monsieur BATAILLARD Kévin,
- Madame BONNAT Laura, conseillère municipale à Monsieur BERRY David.

1^{ère} QUESTION

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNE Monsieur Kévin BATAILLARD, secrétaire de séance.

2^{ème} QUESTION

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 25 mars 2022 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 25 mars 2022.

3^{ème} QUESTION

CONVENTION DE TRAVAUX AVEC OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA SOCIETE APRR ET LA COMMUNE DE REPLONGES

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite effectuer des travaux de plantation d'environ 80 m de haie composée d'essence variées sur une parcelle située au lieu-dit les Badières et appartenant à la société APRR.

Il présente donc une convention ayant pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public de l'Etat concédé à la société APRR, par notre commune afin de réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention ainsi présentée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

4^{ème} QUESTION

CONVENTIONS DE MISE EN ACCESSIBILITE DE PLUSIEURS ARRETS DE CAR ET AVENANT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA COMMUNE DE REPLONGES

Monsieur le Maire explique que les arrêts de car situés au Creux et à côté d'Intermarché ont été définis prioritaires dans les schémas d'accessibilité programmé pour les transports en commun de l'Ain.

S'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental, monsieur le Maire présente donc une convention précisant les engagements respectifs de notre commune et du Conseil Départemental de l'Ain par rapport à ces travaux d'accessibilité.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de requalification de la RD 1079, les deux quais de l'arrêt car « Madeleine » n'étaient pas conformes à la réglementation, il convient donc de reprendre les rampes d'accès et de modifier la convention établie en 2018 par un avenant.

Après avoir donné lecture des conventions ainsi présentées et de l'avenant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les conventions ainsi présentées,
- APPROUVE l'avenant à la convention signée le 28 mai 2018,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

5^{ème} QUESTION

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

Commission Bâtiment

Monsieur l'Adjoint en charge des bâtiments informe les conseillers que le marché du bâtiment destiné aux services techniques a été réceptionné le jeudi 19 mai. Hormis quelques réserves, le bâtiment pourra être mis en service dans les semaines à venir.

Une visite sera organisée dans le mois de juin, et une inauguration pourra être prévue à la rentrée.

Concernant l'éclairage du stade de football, l'entreprise doit finaliser la mise au point des commandes d'éclairage.

Le devis pour la création d'un préau à l'école maternelle a été validé et les travaux seront réalisés cet été.

La mise en valeur de la Chapelle de la Madeleine par l'installation de projecteurs extérieurs va être réalisée prochainement.

Commission information/communication

La commission information, réunie le 11 mai 2022 a défini les thématiques pour le prochain Replong'infos qui sortira en juillet.

La commission a également validé l'opération « fêtes de pères » c'est à dire la possibilité que les enfants de nos écoles adressent un message à leur papa, qui sera diffusé sur les panneaux lumineux entre le 16 et 21 juin 2022.

Commission scolaire

La commission scolaire, réunie le 11 mai 2022 a abordé plusieurs sujets.

La remise d'une calculatrice et d'un livret sur la commune pour les élèves de CM2 quittant nos écoles sera reconduite.

Les enfants de CM1 CM2 de l'école publique, ont eu le plaisir cette année de partir 5 jours en classe découverte en Ardèche et sont revenus enchantés de leur séjour. (Un élève n'a pas pu partir et une autre a dû écourter son séjour pour des raisons de Covid).

Les élèves de CE2 des deux écoles ont validé leur permis piétons, il a été remis cet après-midi aux enfants de l'école privée en présence de la gendarmerie et sera remis aux élèves de l'école publique le lundi 30 mai à 15h30 en mairie.

Conjointement avec la commission vie associative, il y a eu un échange autour de la continuité de l'aménagement de l'aire de jeux pour les petits à côté de la mairie ; ainsi qu'un échange sur une piste d'actions à mener avec nos écoles dans le cadre de Paris 2024 et la venue d'une sportive paralympique.

Pour information, madame Géraldine FRADIN, ATSEM a fait part à la commune de son souhait de prolonger sa mise à disponibilité jusqu'en février 2026. Madame Isabelle RETY, ATSEM quant à elle étudie ses droits à la retraite.

Monsieur le Maire et l'adjointe aux affaires scolaires ont rencontré à plusieurs reprises le sou des écoles qui se questionne sur la poursuite de la gestion de la garderie par leur association.

Commission Urbanisme

Monsieur l'Adjoint en charge de l'urbanisme informe les conseillers que onze permis de construire pour des maisons individuelles dans la zone des Bottières sont en cours d'instruction.

Commission Vie Associative

Madame l'Adjointe en charge de la vie associative informe les conseillers que suite à la dernière commission, des devis complémentaires vont être demandés pour l'aménagement de l'Agorespace.

La commission va aussi travailler sur l'organisation des journées du patrimoine qui se dérouleront le troisième week-end de septembre et dont le thème sera les instruments de musique.

Commission Voirie

La commission voirie, réunie le 17 mai 2022 a étudié la rénovation de la rue de la Gabrielle qui sera effectuée dans le cadre du marché à bon de commande.

Le devis transmis par l'entreprise DEGATA en charge du marché est de 131 185 € HT avec actualisation comprise.

Les membres de la commission ont validé le projet définitif présenté et émis un avis favorable pour le lancement des travaux.

La réunion avec les riverains sera organisée dès que la date de début des travaux sera fixée.

➔ Les conseillers municipaux valident les travaux ainsi présentés.

La commission a proposé par ailleurs, que le chemin de la rive droite du canal entre le pont de la prairie et la Saône au nord soit aplani, et d'autre part, que le chemin en terre situé entre le chemin du Moulin et le chemin de Gros Loup soit remis en état pour les piétons.

La commission a proposé que les panneaux de rue devenus illisibles avec le temps soient changés.

Le 13 avril 2022, au terme de la procédure adaptée pour les travaux de la rue Janin, les propositions reçues des différentes entreprises étaient très supérieures à l'estimation. La procédure adaptée a donc été déclarée infructueuse, par rapport au budget voté.

L'aménagement de la rue reste d'actualité, une nouvelle consultation sera engagée ultérieurement.

Commission Environnement

Monsieur le Conseiller délégué en charge de l'environnement donne les informations suivantes :

L'intervention aux mares avec les deux écoles a eu lieu le mardi 3 mai. Grâce à l'animation de mesdames Bénédicte FOURNEAU et TONNEAU de la maison de l'eau, les enfants ont pu pêcher à l'épuisette afin de recenser la faune et la flore qui vivent dans cet écosystème.

Deux classes : l'école privée avec 24 enfants de CE2/CM1, et l'école publique avec 27 enfants de CM2, ont pu observer plusieurs espèces dont des larves de libellules, grenouilles vertes, larves de demoiselle, azelles ou encore hydrophile, ditic

Grâce à toutes ces données collectées, les élèves vont pouvoir réaliser un panneau d'information pédagogique pour chacune d'elles. Ces derniers devraient être installés avant la fin de l'année scolaire.

Par ailleurs, la distribution des plantes à massif à destination des bénévoles du fleurissement a eu lieu vendredi 13 mai. Au total 914 plants leurs ont été distribués.

Les 19 et 20 mai se sont tenues les journées de l'environnement organisées par la communauté de commune Bresse et Saône. Toutes les classes de CM2 du canton ont été invitées à participer aux nombreuses animations proposées telles que la visite de la maison de l'eau, la visite du centre de déchets CROCU ou encore un forum à la salle polyvalente de Replonges avec la présence d'apiculteurs, le centre Eden, la bibliothèque de Feillens, Racine ou encore France Nature Environnement ...

Monsieur le Maire et madame l'adjointe aux affaires scolaires remercient la commission environnement pour son implication et sa disponibilité auprès des enfants lors de ces journées d'étude sur la vie de nos mares.

6^{ème} QUESTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : TRAVAUX RUE DE LA GABRIELLE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie Rue de la Gabrielle, sont en cours de définition, dans le cadre du marché à bon de commandes.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre des Amendes de Police auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet provient des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions et présente le plan de financement prévisionnel,

Désignation	Montant HT
Montant des travaux (actualisation comprise)	131 185 €
Montant de l'opération globale	131 185 €
Conseil Départemental (amende de police) (15%)	19 678 €
Fonds propres	111 507 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE une aide au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de l'Ain,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7^{ème} QUESTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX AUPRES DE L'ETAT : PREAU ECOLE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les travaux de construction d'un préau à l'école sont inscrits au budget 2022 et viennent d'être commandés.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'Etat.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet provient des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		22 398.00 €	50 %
Emprunts			
Sous total autofinancement		22 398.00 €	50 %
Union européenne			
Etat - DETR		22 398.00 €	50%
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC			
Autres			
Sous total subventions *		22 398.00 €	50 %
TOTAL HT	Travaux	44 796.00 €	

*Dans la limite de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- SOLLICITE une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'État,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

8^{ème} QUESTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX AUPRES DE L'ÉTAT : FERMERTURES MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de remplacement des fenêtres de la Maire sont inscrits au budget 2022.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'État.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet provient des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		19 842.45 €	30 %
Emprunts			
Sous total autofinancement		19 842.45 €	30 %

Union européenne			
Etat - DETR		33 070.75 €	50%
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental	Transition écologique	13 228.30 €	20%
Fonds de concours CC			
Autres			
Sous total subventions *		46 299.05 €	70 %
TOTAL HT	Travaux	66 141.50 €	

*Dans la limite de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- SOLLICITE une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'Etat,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

9^{ème} QUESTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : FERMETURES MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de remplacement des fenêtres de la Mairie sont inscrits au budget 2022.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre de la transition écologique auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet provient des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions et présente le plan de financement prévisionnel,

Désignation	Montant HT
Montant des travaux	66 141.50 €
Conseil Départemental (transition écologique) (20%)	13 228.30 €
Etat (DETR)	33 070.75 €
Fonds propres	19 842.45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- SOLLICITE une aide au titre de la transition écologique auprès du Conseil Départemental de l'Ain,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

10^{ème} QUESTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PATRIMOINE HISTORIQUE BÂTI AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : ECLAIRAGE CHAPELLE DE LA MADELEINE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'éclairage et de mise en valeur de la Chapelle de la Madeleine sont en cours de définition.

Afin de mettre en œuvre la valorisation de ce patrimoine public, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre du patrimoine historique bâti auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet provient des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions et présente le plan de financement prévisionnel,

Désignation	Montant HT
Montant des travaux	9 397.00 €
Conseil Départemental (Patrimoine historique bâti non protégé) (30%)	2 819.00 €
Fonds propres	6 578.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE une aide au titre du patrimoine historique bâti auprès du Conseil Départemental de l'Ain,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

11^{ème} QUESTION

LOCATIONS AUX 166, 182 et 204, ROUTE DE PONT DE VEYLE : MODIFICATION DES CHARGES LOCATIVES

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune loue un appartement situé au 182, route de Pont de Veyle à Monsieur DINCAU, un appartement situé au 166, route de Pont de Veyle à Madame HABRANT et un local situé au 204, route de Pont de Veyle à la société Val de Saône intermédiaire.

Les locataires de ces deux logements communaux et de ce local communal paient, en plus d'un loyer, des charges mensuelles qui comprennent l'eau et le chauffage du logement.

Afin de mettre en corrélation le montant de ces charges et le coût supporté par notre collectivité, Monsieur le Maire propose de revaloriser les charges pour chaque locataire comme suit :

Locataires	Charges avant juin 2022	Charges au 1 ^{er} juin 2022
DINCAU Aurélien	62.58 €	80 €
HABRANT Florence	70 €	100 €
Val de Saône Intermédiaire	100 €	120 €

Un avenant au bail avec chaque locataire sera établi sur les bases de ces éléments, à compter du 1^{er} juin 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE de conclure un avenant au bail d'habitation avec Monsieur Aurélien DINCAU pour le montant des charges mensuelles relatives à l'occupation d'un logement situé au 182, route de Pont de Veyle, selon les conditions détaillées ci-dessus,
- ACCEPTE de conclure un avenant au bail d'habitation avec Madame Florence HABRANT pour le montant des charges mensuelles relatives à l'occupation d'un logement situé au 166, route de Pont de Veyle, selon les conditions détaillées ci-dessus,
- ACCEPTE de conclure un avenant au bail commercial avec la société Val de Saône Intermédiaire pour le montant des charges mensuelles relatives à l'occupation d'un local situé au 204, route de Pont de Veyle, selon les conditions détaillées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

12^{ème} QUESTION

LOTISSEMENT LES PLATANES : RETROCESSION DE VOIRIE

Le conseil municipal,

Vu les pièces du projet dressé par la Commission Urbanisme, en vue du classement de la voie desservant le lotissement « Les Platanes »,

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-9 fixant les modalités de l'enquête publique relative au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

Considérant l'intérêt certain que présente la réalisation projetée,

Considérant que le classement de cette voie ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation générale et peut donc être exempté d'enquête publique,

Cette délibération annule et remplace la délibération 252021 du 20 mai 2021,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le dossier technique du projet,
- EMET un avis favorable au classement définitif dans la voirie communale de la voie desservant le lotissement « Les Platanes », dénommée Lotissement des Platanes dont l'origine est la Route de Bourg et l'extrémité est le lotissement des Platanes, d'une longueur de 88 mètres, d'une emprise moyenne de 6 mètres avec placette de retournement en bout d'impasse, comprenant une chaussée d'une largeur de 4.6 mètres réalisée en béton bitumeux, un trottoir d'une largeur de 1.4 mètre en béton bitumeux, avec 3 candélabres, 2 places de stationnement commun, sous le n° 102,
- AUTORISE Monsieur le maire à procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies communales et du plan des voies classées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de rétrocession, à l'euro symbolique des parcelles :
 - AN 113 de 500 m² et AN 122 de 132 m², soit un total de 632 m², représentant la voirie interne du lotissement « Les Platanes »,
 - AN 169 de 105 m² et AN 172 de 234 m², soit un total de 339 m², représentant l'espace vert (sous lequel se situe le bassin de rétention enterré du lotissement), étant précisé que le bassin de rétention reste propriété de la Sarl RC FONCIER,
 - AN 109 de 1 m², AN 116 de 90 m² et AN 118 de 38 m², soit un total de 129 m², représentant l'alignement le long de la RD 1079

auprès de la SAS NOTLEX, notaire associé, Notaires à CHATILLON SUR CHALARONNE (Ain), dont les honoraires seront pris en charge par la Sarl RC FONCIER représentée par M. Charles RODRIGUES.

13^{ème} QUESTION

LOTISSEMENT IMPASSE DES CAPUCINES : RETROCESSION DE VOIRIE

Le conseil municipal,

Vu les pièces du projet dressé par la Commission Urbanisme, en vue du classement de la voie desservant le lotissement « Le Clos des Capucines »,

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-9 fixant les modalités de l'enquête publique relative au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

Considérant l'intérêt certain que présente la réalisation projetée,

Considérant que le classement de cette voie ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation générale et peut donc être exempté d'enquête publique,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le dossier technique du projet,
- EMET un avis au classement définitif dans la voirie communale :

* de la voie desservant le lotissement « Le Clos des Capucines », dénommée « Impasse des Capucines » cadastrée AL 191 dont l'origine est la Rue de la Madone et l'extrémité est le lotissement Le Clos des Capucines représentant 1741 m², d'une longueur moyenne de 200 mètres et d'une emprise de 9 mètres (pour la voirie principale) et de 7 mètres (pour la voirie secondaire) avec placette de retournement en bout d'impasse, comprenant :

- une chaussée d'une largeur de 6 mètres (pour la voirie principale) et de 5 m (pour la voirie secondaire), réalisée en enrobé, avec placette de retournement en bout d'impasse,
 - un trottoir d'une largeur de 3 mètres (pour la voirie principale) et de 2 m (pour la voirie secondaire), réalisé en enrobé,
 - 7 candélabres d'éclairage public,
- sous le n° 103,

* des parcelles cadastrées AL 181 de 21 m² et AL 164 de 36 m² représentant les parcelles cédées au domaine public suite à alignement,

- AUTORISE Monsieur le maire à procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies communales et du plan des voies classées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de rétrocession des parcelles :
 - AL 191 de 1741 pour la voirie,
 - et AL 181 de 21 m² et AL 164 de 36 m² représentant 57 m² pour l'alignement,

auprès de l'étude GUERIN-PEROZ, notaire à Mézériat, dont les honoraires seront pris en charge par l'Association Syndicale du lotissement Le Clos des Capucines.

14^{ème} QUESTION

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR BESOIN SAISONNIER

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT que pendant la période estivale, il convient de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité à compter du 27 juin 2022,
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire,
- DECIDE que la rémunération sera fixée sur un indice brut de 382,
- HABILITE l'autorité à recruter un ou plusieurs agents contractuels pour pourvoir cet emploi.

15^{ème} QUESTION

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Modernisation de l'éclairage public – RD 933

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé les avant-projets définitifs établis par le SIEA pour la modernisation de l'éclairage public le long de la RD 933.

Cette modernisation sera réalisée en 3 tranches de travaux concernant au total 73 points lumineux.

Le devis pour la première tranche est de 21 900 € avec un reste à charge prévisionnel pour notre commune de 14 422.52 € ; le devis pour la deuxième tranche est de 64 600 € avec un reste à charge prévisionnel pour notre commune de 43 911.85 € ; le devis pour la troisième tranche est de 19 200 € avec un reste à charge prévisionnel pour notre commune de 12 560.43 € ; soit un coût total de 105 700 € avec un reste à charge prévisionnel pour notre commune de 70 894 €.

Abaissement de puissance – RD 1079

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un avant-projet définitif établi par le SIEA pour l'abaissement de puissance sur la RD 1079 avec une extinction partielle pour un montant de 12 900 € avec un reste à charge prévisionnel pour notre commune de 9 158 €.

Préau Ecole maternelle

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la construction d'un préau dans la cour de l'école maternelle pour un montant de 44 796.59 € HT soit 53 218.34 € TTC auprès de l'entreprise RENAUD.

Installation d'un « coffret forain » - complexe limorin

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'installation d'un « coffret forain » sur le site limorin pour un montant de 3 996.65 € HT soit 4 795.98 € TTC auprès de l'entreprise ARELEC.

Matériels – Bâtiment technique

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture de différents matériels pour aménager le bâtiment technique pour un montant de 9 274.21 € HT soit 11 129.05 € TTC auprès de l'entreprise SOMEFI.

Dépollution du terrain de football en gazon synthétique

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour des travaux de dépollution du terrain de football en gazon synthétique pour un montant de 1 380.00 € HT soit 1 656.00 € TTC auprès de l'entreprise Parc et Sports.

Fourniture et pose d'une porte aux sanitaires - Pétanque

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture et la pose d'une porte aux sanitaires de la Pétanque situé à la Madeleine pour un montant de 1 783.00 € HT soit 2 139.60 € TTC auprès de l'entreprise Cruz Fermetures.

Réalisation d'une tranchée France Télécom– Rue Janin

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la réalisation d'une tranchée France télécom pour un montant de 5 355.00 € HT soit 6 426.00 € TTC auprès de l'entreprise Serpollet.

Alignements et actes administratifs– Rue Janin

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la réalisation d'alignements et des actes administratifs correspondants, Rue Janin pour un montant de 8 998.90 € HT soit 10 798.68 € TTC auprès du cabinet Axis Conseils.

16^{ème} QUESTION

INFORMATIONS

Tirage au sort des jurés d'assises

En vue de l'établissement des listes préparatoires, le conseil municipal a tiré au sort neuf noms (soit le triple du nombre fixé par l'arrêté préfectoral) sur la liste électorale. Il est rappelé que :

- sont dispensés des fonctions de jurés : - les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit la constitution de cette liste
- sont dispensés des fonctions de jurés, si elles en font la demande : les personnes âgées de plus de 70 ans et les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises.

Les résultats du tirage au sort sont :

M. BILLOUD Romain
Né le : 05/04/1982 à Mâcon (71)
Domicilié : 890, route du Creux – 01750 REPLONGES

Mme. ROBIN Catherine
Née le : 21/08/1963 à Mâcon (71)
Domiciliée : 724, rue du Bourg – 01750 REPLONGES

M. GEORGEAT Lucien Claude
Né le : 20/12/1953 à Replonges (01)
Domicilié : 651, rue du Bourg – 01750 REPLONGES

Mme. GARCIA Nelly
Née le : 20/02/1972 à Mâcon (71)
Domiciliée : 496, rue de la Lye – 01750 REPLONGES

Mme. IRMEL Marie-Josée épouse FONTAINE
Née le : 27/02/1958 à Mâcon (71)
Domiciliée : 44, route du Creux – 01750 REPLONGES

Mme. MONTERRAT Annick Michelle
Née le : 25/01/1956 à Replonges (01)
Domiciliée 554, rue Janin – 01750 REPLONGES

Mme. CATHERIN Béatrice épouse GOVINDIN
Née le : 30/07/1979 à Mâcon (71)
Domiciliée : 3, impasse des Eglantines – 01750 REPLONGES

M. JOLY Nicolas
Né le : 03/07/1982 à Mâcon (71)
Domicilié : 406, route de Pont de Veyle – 01750 REPLONGES

Mme. NOSJEAN Isabelle épouse GAUTHIER
Née le : 18/09/1962 à Sellières (39)
Domiciliée : 22, impasse du Mottier – 01750 REPLONGES

Rapport 2021 de la bibliothèque municipale

Les conseillers municipaux sont destinataires du compte rendu de la bibliothèque municipale pour l'année 2022.

Monsieur le Maire et madame l'Adjointe en charge des relations avec la bibliothèque s'associent pour remercier les bénévoles de la bibliothèque qui font preuve de beaucoup d'investissement et d'implication dans leurs missions.

Communauté de Communes Bresse et Saône

Monsieur le Maire indique aux conseillers que les travaux de rénovation du canal entre la Saône et le port de Pont de Vaux, engagés par la Communauté de Communes Bresse et Saône sont terminés.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la CCBS engage plusieurs recrutements pour un poste d'assistant comptable, de chargé de communications, de chargé de mission en économie et urbanisme, ainsi que des emplois saisonniers comme notamment des maîtres-nageurs.

Projet panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire informe les conseillers de la tenue d'une réunion publique qui aura lieu à Saint Laurent sur Saône le 24 mai 2022 à 19 heures au sujet du projet d'implantation de panneaux photovoltaïques.

Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements :

- Du Centre de Formation d'Apprentis de Bourg en Bresse pour la subvention allouée aux apprentis dans les métiers du Bâtiment et des travaux résidants sur notre commune,
- Du CECOF d'Ambérieu en Bugey pour la subvention allouée aux apprentis résidants sur notre commune,
- De l'Union Musicale pour le versement de la subvention allouée à leur association,

- Des remerciements de Christian et Joël GAULIN suite au décès de la maman de Christian.

Elections législatives

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les scrutins des élections législatives sont fixés aux 12 et 19 juin prochains.

Dates des prochaines réunions

Monsieur le Maire indique que :

- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 08 juillet 2022 à 19h.
- Les sapeurs-pompiers de REPLONGES invitent les conseillers municipaux à la découverte de leurs missions et de leur environnement, le vendredi 24 juin 2022 à 19h à la caserne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15 minutes.

Le Secrétaire de séance

Le Maire de REPLONGES,

Kévin BATAILLARD

Bertrand VERNOUX

Ainsi fait et délibéré, à REPLONGES, le 23 mai 2022

Ont signé au registre les Membres du Conseil Municipal,

C. ALBENQUE	K. BATAILLARD	D. BERRY	D. BLANC	L.BONNAT
N. BOIVIN	N. BOZONNET	P. CHEVRET	V. DEGRANGE	M.C. DESBROSSES
ABSENT EXCUSE	POUVOIR			
A. DEVEYLE	C. FONTIMPE	B. GAILLARD	C. GAULIN	C. JOLY
M. LOURD	F. MONTERRAT	R. MONTERRAT	J. MURE	C. NILON
C. PACCAUD	F. PONCET	G. RAVAT	J.P. RETY	D. RIGAUD
P. ROBIN	B. VERNOUX			